

GROUPE

4

HERBICIDE

HERBICIDE LIQUIDE 2,4-D AMINE 500 WILSON

Pour un désherbage sélectif dans le blé, l'orge, le seigle, le maïs, les pâturages et les grands pâturages établis. Pour supprimer certaines mauvaises herbes annuelles et vivaces.

SOLUTION

AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION 15730 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :2,4-D, (présent sous forme de sel de diméthylamine)... 470 g e.a./L

AVERTISSEMENT



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: (4 L) (9.5 L) (20 L) (205 L)

Agrium Advanced Technologies RP Inc.

10, rue Craig

Brantford (Ontario)

N3R 7J1

519-757-0077

Renseignements généraux : L'herbicide liquide 2,4-D Amine 500 Wilson contient 470 g d'équivalent à acide de 2,4-D par litre et doit être appliqué par pulvérisations uniformes dans 35 à 55 L d'eau par hectare. L'action de l'herbicide liquide 2,4-D Amine 500 Wilson est légèrement plus modérée que celle des esters de 2,4-D. Cependant, il est efficace contre une vaste gamme de mauvaises herbes et, comme sa volatilité est faible, il compte parmi les produits chimiques qui offrent un moindre danger dans les zones de récoltes susceptibles.

NE PAS pulvériser directement ou laisser la dérive de pulvérisation entrer en contact avec les betteraves à sucre, choux, choux-fleurs, haricots, navets, raisins, tabac, tomates, tournesols ainsi que de nombreuses autres plantes des champs et ornementales, certains légumes et certains fruits. NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce tels que lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés, milieux humides, habitats estuariens ou marins. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets. Ne pas contaminer les nappes et les cours d'eau, ni l'eau consommée par le bétail ou servant à des fins domestiques. Ne pas ranger le contenant ouvert près des aliments pour humains, de la nourriture pour animaux, des semences, des engrais ou des pesticides, y compris les insecticides, les fongicides et les herbicides, sauf ceux qui renferment du 2,4-D ou qui servent à éliminer les broussailles. Les pulvérisateurs qui ont servi à l'application de l'herbicide liquide 2,4-D Amine 500 Wilson ne devraient pas être utilisés pour appliquer d'autres pesticides sur les plantes sensibles au 2,4-D. **Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :** NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

MODE D'EMPLOI : NE PAS appliquer du haut des airs. Appliquer avec la quantité d'eau nécessaire pour obtenir une répartition uniforme. Pulvériser à faible pression (200 à 275 kPa) par temps chaud lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en croissance active.

Délai de sécurité : Toutes les espèces végétales – L'entrée dans la zone traitée est interdite durant 12 h après traitement pour tous les scénarios agricoles.
Maïs de grande culture - délai de sécurité - 14 jours pour la récolte manuelle.

Zones tampons destinées à protéger les habitats aquatiques sensibles : Aucune zone tampon n'est requise lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé. Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui se ne remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

Pour les applications sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises. Toutefois, il faut avoir recours aux meilleures stratégies d'application qui soient en termes de réduction de la dérive hors site, ce qui suppose notamment la prise en considération des conditions météorologiques (p. ex. la direction du vent, la faible vitesse du vent) et du matériel de pulvérisation utilisé (p. ex. gouttelettes de taille grossière, hauteur minimale au-dessus du couvert végétal). Les personnes qui appliquent le produit doivent

cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l'habitat terrestre sensible (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et zone arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bournier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, cours d'eau, réservoir et milieu humide) ainsi que de l'habitat estuarien ou marin sensible.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons† (en mètres) nécessaires à la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Gazon en plaques	1	0	1	0	1
	Cultures de grande production (céréales [blé, orge et seigle] et maïs)	1	0	1	0	1
	Terres non agricoles (y compris les emprises**)	1	0	1	0	2
	Pâturages et grands pâturages établis	1	0	1	0	2

* Dans le cas du pulvérisateur agricole, on peut réduire la zone tampon en utilisant des écrans protecteurs. Lorsqu'on utilise une rampe de pulvérisation munie d'un écran qui s'étend sur toute sa longueur et jusqu'au couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 70 %. Lorsqu'on utilise une rampe dont les buses sont munies d'écrans coniques fixés à moins de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 30 %.

** Pour l'application sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres ne sont pas requises.

† Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

Doses d'application maximales, nombre d'applications maximal par année :

Suppression sélective des mauvaises herbes dans les petites céréales (ne servant pas d'abri à des légumineuses): Les mauvaises herbes n'ont pas toutes la même susceptibilité et reste à savoir si les céréales toléreront cette quantité d'herbicide. VOIR LE TABLEAU. Maximum de 1 application par année.

TAUX D'APPLICATION : Taux suggérés à employer sur les céréales (ne servant pas d'abri à des légumineuses).

MAUVAISES HERBES MIXTES	ÉTAPE DE POUSSE CONDITIONS ATMOSPHERIQUES	LITRES PAR HECTARE	GRAMMES (MATIÈRE ACTIVE) PAR HECTARE
Vulnérables Bardanette Sagesse-des-chirurgiens Kochia à balais Chénopode blanc Moutarde Laitue scariole Herbe à poux Ansérine de Russie Bourse-à-pasteur Tabouret des champs	Jeunes plantes (2 à 4 feuilles) Poussant rapidement	0,70	329
	Mauvaises herbes en bourgeons Temps sec ou frais Envahissement massif	1,1	517
Comme ci-dessus et plus résistantes *Laitue bleue Moutarde des chiens *Liseron des champs Amarante à racine rouge Renouée liseron *Renouée Amarante blanche *Chardons des champs *Laiteron Soude roulante *Ortie royale	Jeunes plantes (2 à 4 feuilles) Poussant rapidement	(1,25)	(585)
	Mauvaises herbes en bourgeons Temps sec ou frais Envahissement massif	(1,75)	(823)

Les taux plus élevés (entre parenthèses) peuvent causer des dommages qui seront fréquemment compensés par un rendement plus abondant d'une récolte dont la pousse a été moins entravée par les mauvaises herbes. Suppression des parties aériennes seulement

Note sur la renouée liseron – on obtient une meilleure suppression à raison de 2 traitements à l'herbicide liquide 2,4-D Amine 500 Wilson appliqués à une semaine d'intervalle à raison de 430 mL/ha.

Blé, orge et seigle : Traiter à partir du stade de trois feuilles entièrement développées (15 cm) jusqu'à tout juste avant le stade de la feuille étandard (phase d'épiage). Pour éviter de nuire aux récoltes, ne pas traiter les mauvaises herbes pendant les étapes du développement et de la floraison. Le blé d'hiver et le seigle d'automne doivent être traités au début du printemps dès que les mauvaises herbes commencent à pousser et avant que les céréales atteignent la phase d'épiage.

Intervalles pré-récolte : Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

Maïs : Émergence - Utiliser 1,25 L d'herbicide liquide 2,4-D Amine 500 Wilson par hectare entre la première levée et l'époque où les plants atteignent 15 cm de haut et où les mauvaises herbes ont germé mais sont encore à l'état de plantules. Employer des buses à jet dirigé pour éviter de traiter le feuillage du maïs. Ne pas cultiver pendant 2 semaines au moins après le traitement. Maximum de 1 application par année.

Intervalles pré-récolte : Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

Pâturages et grands pâturages – Ouest du Canada : Pour éviter les plantes vivaces vulnérables ou les plantes annuelles d'hiver, utiliser l'herbicide liquide 2,4-D Amine 500 Wilson à raison de 1,1 à 2,0 L/ha avant que les légumineuses et les plantes commencent à germer au printemps. Maximum de 2 applications par année.

Pâturages et grands pâturages : Appliquer 2,0 à 2,75 L/ha au début du printemps ou bien vers la fin de l'été ou au début de l'automne. Maximum de 2 applications par année.

Intervalles pré-récolte : Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

Gazon – renseignements généraux: Ce produit est efficace seulement lorsqu'il est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en pleine croissance. Ce produit n'empêche pas la croissance de nouvelles mauvaises herbes. Appliquer seulement en présence de plantes nuisibles. Si l'invasion des mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé (c'est-à-dire sur la pelouse entière), envisager des applications locales seulement aux endroits où poussent des mauvaises herbes.

NE PAS effectuer plus de deux traitements généralisés par saison. Ce nombre ne comprend pas les traitements localisés. **Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :** NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

Gazon : (sauf l'agrostide) : Utiliser de 2,75 à 3,3 L/ha d'herbicide liquide 2,4-D Amine 500 Wilson dans pas moins de 400 L d'eau. Pour supprimer les mauvaises herbes au maximum, il est préférable d'appliquer l'herbicide au printemps ou au début de l'automne. Éviter d'appliquer l'herbicide pendant de longues périodes de sécheresse ou de chaleur intense, à moins de pouvoir irriguer le gazon au besoin. Ne pas irriguer dans les 24 heures de l'application. Ne pas appliquer sur le gazon fraîchement semé avant de l'avoir tondu trois fois. On peut semer du gazon en toute sûreté de 1 à 2 semaines après une application à la dose recommandée.

AVERTISSEMENT : Ne pas utiliser sur des pelouses de graminées comme l'agrostide, sauf pour des pulvérisations localisées, ou sur du gazon fraîchement semé jusqu'à ce qu'il soit bien établi. La plupart des légumineuses sont habituellement endommagées ou détruites.

Agrostide : Aux endroits où le gazon est tondu à ras (pour les verts de golf ou de boules, etc.), appliquer Wilson 2,4-D Amine 500 Herbicide Liquide l'herbicide liquide 2,4-D Amine 500 Wilson à raison de 15 mL par 100 m² au maximum, de préférence en mai ou de la mi-août jusqu'à la fin de septembre. Le jaunissement léger du gazon se dissipera en l'espace d'environ une semaine.

REMARQUE : Avoir soin de ne pas excéder la quantité prescrite pour l'agrostide. Un arrosage abondant (c'est-à-dire 15 mL dans 20 L d'eau par 100 m²) aide à uniformiser l'application. Si des pulvérisateurs à main sont utilisés, il est préférable d'employer un pulvérisateur à gicleur unique plutôt qu'une rampe à gicleurs multiples, puisque l'application en diagonale à l'aide d'une rampe dirigeant le jet de plus d'un gicleur vers le même endroit concentrera l'application à l'excès par endroits et décolorera ou abîmera le gazon.

Interdire provisoirement l'accès aux surfaces gazonnées traitées : Pendant l'application du produit, ne pas laisser les gens (excepté l'opérateur) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone traitée. N'entrer dans la zone traitée qu'après avoir laissé sécher complètement le produit pulvérisé.

Suppression générale des mauvaises herbes sur les terres non agricoles : Pour supprimer les mauvaises herbes de haute taille dans les terrains vagues, le long des routes ou des clôtures, sur les emprises le long des voies de transport, sur les servitudes des réseaux de services publics, dans les zones aéroportuaires, sur les terrains incultes et dans les parcs industriels, la pulvérisation doit être assez abondante pour mouiller tout le feuillage. Employer 2,25 L d'herbicide liquide 2,4-D Amine 500 Wilson 1 000 L d'eau. Les mauvaises herbes vivaces fortement enracinées, comme le liseron des champs et le chardon du Canada, peuvent nécessiter une autre application au fur et à mesure que les nouvelles pousses réapparaissent. NE PAS faire plus de deux applications par année. Quantité maximale de produit qu'une personne peut appliquer en une journée avec de l'équipement manuel : 5,8 L.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE : Gestion de la résistance, à l'herbicide liquide 2,4-D Amine 500 Wilson, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide 2,4-D Amine 500 Wilson et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le l'herbicide liquide 2,4-D Amine 500 Wilson ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Agrium Advanced Technologies au 1-800-461-6471 ou à www.agriumat.com.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI. Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures. Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile. Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies. La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné. Pour prévenir le ruissellement associé aux usages domestiques, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivant l'application.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Équipement et vêtements de protection individuelle :

- Manutention du concentré (mélange et chargement) : Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (masque ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à l'air libre à partir de contenants, on doit aussi porter une combinaison. S'ils prévoient utiliser plus de 564 L par jour (environ 120 ha à la dose maximale pour les usages agricoles – 2,24 kg e.a./ha), les travailleurs doivent également employer un système fermé.
 - Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage de l'équipement) : Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur.
- Application à l'aide d'équipement manuel :** Les préposés à l'application doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. **Application à l'aide d'une rampe au sol :** Les préposés à l'application doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Il faut aussi porter des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de nettoyage et de réparation.

Précautions à prendre par l'opérateur : Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre. Rincer les gants avant de les enlever. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond, puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit. Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du matériel protecteurs personnels. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison. Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

Mélange : Mettre d'abord dans le réservoir du pulvérisateur la moitié de la quantité d'eau indiquée; ensuite, ajouter l'herbicide liquide 2,4-D Amine 500 Wilson en agitant et finalement le restant de l'eau tout en continuant d'agiter.

Système de transfert mécanique – contenants de plus de 20 L : Utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.

Conserver le produit dans son contenant d'origine durant l'entreposage. Ne pas permettre à la pulvérisation, à son brouillard, aux vapeurs visibles ou invisibles ou à l'air imprégné de la brume ou des vapeurs du jet d'entrer en contact avec d'autres plantes. Si des plantes sensibles au 2,4-D poussent dans un rayon de 400 m de la surface traitée, retarder l'application jusqu'à ce qu'un léger vent pousse la pulvérisation dans le sens opposé aux plantes sensibles. Éviter de traiter par temps chaud et sec. Pour réduire la dérive, utiliser de grandes quantités d'eau et pulvériser la solution à basse pression au moyen de buses à grosses gouttes.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit peut causer une grave irritation des yeux. Une surexposition au 2,4-D peut provoquer la toux, des brûlures, des étourdissements ou une perte temporaire de la coordination musculaire. D'autres symptômes possibles d'une surexposition, sont la fatigue, une faiblesse musculaire ou des nausées. Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.